

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 28122
Numéro SIREN : 480 107 911
Nom ou dénomination : SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2022 sous le numéro de dépôt 59306



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Société par actions simplifiée au capital de 45 570 621,90 €

Siège social : 2 Boulevard du Général Martial Valin 75015 PARIS

RCS Paris B 480 107 911

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée des associés de la société Safran Electronics & Defense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée des associés nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Electronics & Defense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.2 de l'annexe des comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode relatif aux règles d'évaluation des indemnités de fin de carrière comptabilisées, suivant la recommandation de l'ANC N°2013-02.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.13 « Contrats long terme », de l'annexe aux comptes annuels, certains contrats long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les responsables de projet sous le contrôle de la direction générale, selon les procédures du groupe. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses sous-tendant la détermination des données à terminaison et du pourcentage d'avancement.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

A Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Gaël Lamant



PLAQUETTE SOCIALE

2021

Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Defense

2 Boulevard du Général Martial Valin 75015 PARIS Cedex 15

Sommaire

A. ETATS FINANCIERS.....	3
B. ANNEXE	7
1. Faits marquants de l'exercice.....	8
2. Principes comptables.....	10
3. Notes sur le Bilan	21
4. Notes sur le Compte de Résultat.....	33
5. Autres éléments d'information.....	36

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2020	31.12.2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 275 326	1 287 775
Production stockée		(48 267)	16 489
Production immobilisée		6 783	8 119
Transfert de charges d'exploitation	4.2	15 844	19 961
Reprises sur amortissements et provisions		72 777	73 331
Autres produits		8 867	34 892
Produits d'exploitation (1)		1 331 330	1 440 567
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(596 946)	(649 705)
Achats stockés d'approvisionnement		(233 871)	(276 206)
Matières premières		(233 871)	(273 321)
Autres approvisionnements		-	(2 885)
Variation des stocks d'approvisionnements		(12 014)	6 360
Achats de sous-traitance		(119 831)	(127 606)
Achats non stockés de matières et fournitures		(55 970)	(60 431)
Services extérieurs		(175 260)	(191 822)
Impôts, taxes et versements assimilés		(35 307)	(29 301)
Charges de personnel		(531 954)	(519 165)
Salaires et traitements		(342 123)	(356 707)
Charges sociales		(189 831)	(162 458)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(120 972)	(133 264)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(44 630)	(44 545)
Sur actif circulant: dépréciations		(27 585)	(34 908)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(48 757)	(53 811)
Autres charges		(7 693)	(13 194)
Charges d'exploitation (2)		(1 292 872)	(1 344 629)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		38 458	95 938
Produits financiers		69 552	66 553
Charges financières		(7 667)	(11 426)
Résultat financier	4.3	61 885	55 127
Résultat courant (avant impôts)		100 343	151 065
Produits exceptionnels		12 022	15 373
Charges exceptionnelles		(14 528)	(15 982)
Résultat exceptionnel	4.4	(2 506)	(609)
Participation des salariés		(7 736)	(10 267)
Impôts sur les bénéfices	4.5	31 948	21 405
Total des produits		1 412 904	1 522 493
Total des charges		(1 290 855)	(1 360 899)
Bénéfice / (Perte) net(te)		122 049	161 594

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2020	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	19 958	76 705	56 023	20 682
Fonds commercial		7 472	7 472	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles		12 486	69 233	56 023	13 210
Immobilisations corporelles	3.1	246 991	773 224	536 568	236 656
Immobilisations financières	3.1	204 030	287 566	51 158	236 408
Titres de participations		196 349	270 557	51 148	219 409
Autres immobilisations financières		7 681	17 009	10	16 999
Total Actif immobilisé		470 979	1 137 495	643 749	493 746
Stocks et en-cours	3.2	401 982	482 014	58 504	423 510
Avances et acomptes versés	3.3	14 714	14 869	-	14 869
Créances clients et comptes rattachés	3.3	870 558	1 006 833	19 115	987 718
Autres créances	3.3	276 886	273 072	379	272 693
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	796	250	-	250
Charges constatées d'avance	3.6	4 955	4 163	-	4 163
Total Actif circulant		1 569 891	1 781 201	77 998	1 703 203
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
Total actif		2 040 870	2 918 696	721 747	2 196 949

Comptes annuels 2021

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

PASSIF	<i>Note</i>	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	45 571	45 571
Autres éléments de capitaux propres	3.8	408 451	357 607
Provisions réglementées	3.8	81 444	82 993
Résultat de l'exercice	3.8	122 049	161 594
Capitaux propres		657 515	647 765
Avances et dettes conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	3.9	232 549	236 702
Emprunts obligataire	3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	59 202	134 348
Avances et acomptes reçus	3.10	764 263	829 062
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	114 263	125 324
Autres dettes	3.10	166 830	174 435
Produits constatés d'avance	3.12	46 248	49 313
Dettes financières, d'exploitation et diverses		1 383 355	1 549 184
Ecarts de conversion - Passif	3.13	-	-
Total passif		2 040 870	2 196 949

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 196 949 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 161 594 Keuros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Impacts de la pandémie Covid-19

Au cours de l'année 2021, les pays sont confrontés à des situations sanitaires très différentes ainsi qu'à un rythme de déploiement hétérogène de la vaccination avec des impacts sur les conditions du trafic aérien, sous-jacent de l'activité de la Société.

Toutefois, les dernières tendances du trafic aérien confortent l'amélioration attendue. La Société gère cette reprise de l'activité au mieux que ce soit en termes de contrôle des coûts, de chaîne d'approvisionnement et de stocks, ce qui lui permettra de sortir renforcée de cette crise.

Même si la Société constate un renforcement de la reprise mois après mois depuis le début du second semestre 2021, des plans d'économies ont été mis en place pour poursuivre les efforts initiés en 2020 :

- Poursuite de l'activité partielle ;
- Optimisation des schémas industriels ;
- Contrôle rigoureux des coûts opérationnels et des CAPEX ;
- Maîtrise des engagements d'investissement.

1.a. CONTINUE D'EXPLOITATION ET LIQUIDITES

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.b. PLAN D'ADAPTATION

L'objectif sur l'année 2021 était de maintenir un contrôle strict des coûts dans le cadre d'une reprise de l'activité progressive.

Suite à l'accord sur la Transformation d'Activité signé en juillet 2020, la Société a continué à adapter ses effectifs tout en préservant l'emploi et les compétences.

Dans un contexte encore incertain, le recours à l'activité partielle a perduré mais dans une moindre mesure pour accompagner la reprise.

L'indemnisation publique au titre des différents dispositifs d'activité partielle en France a été comptabilisée en diminution des charges de personnel.

La Direction du groupe Safran a signé le 21 Octobre 2021 avec les organisations syndicales représentatives un accord destiné à définir les modalités de la sortie de la crise liée à la Covid-19.

Cet accord prévoit entre autres le versement d'un supplément de participation sur l'année 2022 au titre de l'exercice 2021, des négociations annuelles obligatoires en 2022 et une diminution continue de l'activité partielle longue durée.

1.c. PRESENTATION DES IMPACTS COVID-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

1.d. AUTRES ACTIFS

Evaluation des stocks et encours

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

Créances Clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) ont été provisionnés au cas par cas.

1.e. ACQUISITION TITRES SENSOROR

En Aout 2021, Safran Electronics & Defense a signé un accord pour le rachat des titres de Sensoror AG (Holding Suisse détenant Sensoror Norvège et Sensoror US), société connue pour ses gyromètres et ses centrales inertiels à MEMS (Micro Electro Mechanical Systems). Les titres ont été comptabilisés au bilan pour un montant de 22 485 269 euros dont 2 247 964 euros restent à verser (995 383 euros payables en l'absence de claim 18 mois après la date de clôture de la transaction fixée au 30 septembre, 1 082 609 euros payable en mars 2022 en fonction d'objectifs de résultats et 169 972 euros d'ajustement de prix payable en janvier 2022).

Safran a prêté pour le compte de Safran Electronics & Defense un montant de 7 400 000 euros à Sensoror Norvège et repris le prêt de Sensoror AG Suisse vis-à-vis des anciens actionnaires pour 3 585 337 euros.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2021 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2021).

Les recommandations et observations de l'ANC (dont les mises à jour de l'année 2021) relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1.2. Changement de méthode comptable

Modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite.

Mise en œuvre :

La Société a pris note de la modification de la recommandation 2013-02 et a examiné son champ d'application au titre de la répartition du coût des services associés à un régime de prestations définies.

La Société a identifié que les indemnités de fin de carrière qu'elle provisionne étaient les principaux avantages long terme concernés.

La Société a choisi comme le permet la nouvelle recommandation de l'ANC, d'adopter la méthode qui est conforme à celle introduite par l'IFRS IC.

Jusqu'alors, la dette était étalée de manière linéaire entre la date d'embauche du salarié et la date de départ à la retraite.

Dorénavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.

Première application :

Etant appliquée au titre de l'exercice en cours à la date de publication de la recommandation, ce changement de méthode est traité comme un changement de réglementation.

L'impact de ce changement est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 au poste report à nouveau.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'étant pas déductible fiscalement, l'impact du changement n'a pas d'effet impôt dans les comptes sociaux.

L'application de la modification de la recommandation de l'ANC a pour effet :

- Une augmentation des capitaux propres de 6 802 K€
- Corrélativement une diminution de la provision pour avantages au personnel de 6 802 K€

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,

- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues pour un montant de 16 793 KE sur 2021.

Les fonds commerciaux acquis ou apportés ont soit une VNC à 0 soit une VNC égale à la valeur brute.

Les fonds commerciaux ne font plus l'objet d'amortissement depuis l'application des nouvelles règles d'amortissement des fonds commerciaux pour les exercices ouverts depuis le 01/01/2016.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société peut être amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (Règle SAFRAN).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

Suite à la loi de finance 2007 introduisant le traitement fiscal permettant l'activation des frais d'acquisition des titres de participation, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Pour les créances et dettes en devises, se reporter au paragraphe 2.12.

2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la Société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.13. Contrats Long Terme.

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 05 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12. OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros au cours couvert et la couverture naturelle est revalorisée au cours moyen mensuel.

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen mensuel pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie compte courant garanti de change.
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- Les différences de change sont comptabilisées en résultat financier pour les devises couvertes et en résultat d'exploitation pour les devises non couvertes

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des produits :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en-cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

Méthode à l'avancement des coûts :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

La participation, au titre de 2021 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005 modifié tous les ans par un avenant dont le dernier en date du 22 Décembre 2020.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 23/07/2020 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2020, 2021 et 2022.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN**3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES****Valeur brutes**

	31.12.2020	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	58 131	818	6 161	(2 997)	62 113
Fonds de commerce et droit au bail	7 472	-	-	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	9 920	467	(3 267)	-	7 120
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	75 523	1 285	2 894	(2 997)	76 705
Terrains	10 757	-	10	-	10 767
Constructions	187 351	4 655	2 810	(1 146)	193 670
Installations, matériel, outillages	480 137	7 675	14 883	(5 619)	497 076
Autres immobilisations corporelles	48 045	1 902	1 470	(8 447)	42 970
Immobilisations corporelles en cours	31 608	19 211	(22 067)	(11)	28 741
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	757 898	33 443	(2 894)	(15 223)	773 224
Participations financières	245 672	24 885	-	-	270 557
Créances rattachées à des participations	4 392	11 063	-	-	15 455
Autres titres immobilisés	49	-	-	-	49
Prêts	997	-	-	(997)	-
Autres immobilisations financières	2 253	-	-	(748)	1 505
Immobilisations financières	253 363	35 948	-	(1 745)	287 566

Amortissements

	31.12.2020	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	50 977	3 137	-	-	(2 997)	51 117
Fonds de commerce et droit au bail	846	-	-	-	-	846
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	51 823	3 137	-	-	(2 997)	51 963
Terrains	4 031	193	-	-	-	4 224
Constructions	95 223	10 512	-	-	(879)	104 856
Installations, matériel, outillages	361 504	28 630	-	-	(3 091)	387 043
Autres immobilisations corporelles	45 324	2 073	-	-	(9 081)	38 316
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	506 082	41 408	-	-	(13 051)	534 439

Dépréciations

	31.12.2020	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	448	(130)	4 060
Dépréciations immobilisations corporelles	4 825	-	-	(448)	(2 248)	2 129
Dépréciations immobilisations financières	49 333	10 545	-	-	(8 720)	51 158
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	57 900	10 545	-	-	(11 098)	57 347

Les dotations aux dépréciations financières au 31/12/2021 concernent les titres des sociétés, Safran Electronics & Defense Actuation pour 9 645 KE et Safran Electronics & Defense South Africa Pty pour 900 KE.

Les reprises concernent la société Safran Electronics & Defense Canada Inc pour 1 990 KE, Safran Colibrys SA pour 5 680 KE, Robonic pour 650 KE et la société AES (Aerospace Embedded Solutions GmbH) pour 400KE.

Comptes annuels 2021

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Tableau des filiales et participations

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
(en milliers d'euros)											
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Safran Electronics & Defense Services Mexico SA de CV	Mexique	2,2	315,9	100,0	2,3	2,3	-	-	3 924,2	122,5	-
- Safran Electronics & Defense Avionics Mexico SA de CV	Mexique	42,1	(43,8)	100,0	37,3	10,0			-	-0,3	
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	10 067,9	(2 387,8)	100,0	9 919,4	7 600,0	-	-	13 068,1	1 538,5	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	10 828,6	996,8	60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	12 444,5	-2 843,7	-
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0	3 901,0	100,0	8 355,3	8 355,3	-	-	7 161,0	-1 672,0	-
- Safran Colibrys SA	Suisse	9 189,0	3 135,0	100,0	26 159,3	12 410,0	3 200,0	-	14 541,2	1 917,9	-
- Vectronix AG Suisse	Suisse	3 679,1	100 188,8	100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	135 620,0	12 672,3	12 864,7
- LYNRED (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	6 000,0	175 828,0	50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	231 988,0	25 893,0	9 000,0
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Perray)	France	2 501,0	2 195,0	100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	39 955,5	3 324,8	6 077,4
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	5 327,0	3 441,9	100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	30 045,3	1 705,7	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	3 179,9	136,7	100,0	14 227,9	3 250,0	-	-	318,1	-2,6	-
- Sagem USA Inc	USA	32 144,1	22 057,1	100,0	29 179,4	29 179,4	-	-	-	3 939,7	
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 004,8	NC	100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	NC	NC	-
- Robonic	Finlande	1 590,0	1 233,0	100,0	2 049,6	2 049,6	-	-	6 171,0	1 820,0	400,0
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	138,2	646,3	100,0	151,4	151,4	-	-	1 395,2	108,2	-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée	370,9	(150,4)	100,0	400,0	220,0			596,4	-0,8	-
- Safran Electronics & Defense SAUDI ARABIA	A. Saoudite	117,6	66,3	100,0	108,9	108,9			253,8	67,9	
- Safran Electronics & Defense Actuation	France	8 225,0	(2 335,0)	100,0	20 589,4	5 875,0			34 638,0	-5 922,0	
- Safran Data Systems Investments	France	3 200,0	33 480,0	100,0	21 924,3	21 924,3			-	16 132,0	13 533,8
- Safran Electronics & Defense South-Africa Pty	Af. du Sud	830,2	125,9	100,0	3 600,0	-			2 892,9	-55,9	
- Safran Electronics & Defense cockpit Solutions	France	6 000,0	32 453,0	100,0	28 182,3	28 182,3			94 042,0	8 488,0	15 093,6
- Sensoror	Norvège	NC	NC	100,0	22 485,3	22 485,3	10 985,0		NC	NC	

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

(en milliers d'euros)	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)											
- RS Alliance	Russie	1 721,3	NC	49,0	1 800,0	-	-	-	NC	NC	
- OEM Défense Services (SIREN: 508754967; Elancourt)	France	NC	NC	20,0	20,0	20,0	-	-	NC	NC	180,0
- AES	Allemagne	50,0	4 041,9	50,0	5 750,0	1 970,0	-	-	22 471,7	958,5	-
- Optrolead SAS (SIREN: 752972455; Boulogne-Billancourt)	France	1 000,0	NC	50,0	500,0	500,0	-	-	NC	NC	-
- EOS SCRL		Illimité	NC	-	2,0	2,0	-	-	NC	NC	-
- Sagembat Défense LLC	Emirats	NC	NC	49,0	14,7	14,7	-	-	NC	NC	-
- TNS Mars (SIREN: 501657985; Versailles)	France	15,0	NC	25,0	2,2	2,2	750,0	-	NC	NC	59,8

0

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2020			31.12.2021		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	103 707	24 836	78 871	111 068	21 671	89 397
Produits finis	202 029	21 110	180 919	207 490	19 690	187 800
En-cours de production	153 428	11 236	142 192	163 456	17 143	146 313
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	459 164	57 182	401 982	482 014	58 504	423 510

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2021	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	14 869	14 869	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 006 833	360 693	646 140	-
Créances fiscales et sociales	110 937	110 937	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	1 132 639	486 499	646 140	-
Créances diverses	162 135	63 159	98 976	-
Charges constatées d'avance	4 163	4 163	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	166 298	67 322	98 976	-
Dépréciations	(19 494)	(19 494)	-	-
Total	1 279 443	534 327	745 116	-

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	796	250
Valeur mobilières de placement et disponibilités	796	250

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	637 562	691 073
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	3 354	3 794
Total	640 916	694 867

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 646 Meuros contre 626 Meuros au 31 décembre 2020.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de prestations informatiques, assurance d'achats en transit et de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	911 412 438	-		0,05
Actions de préférence				

Comptes annuels 2021

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Capital social	45 571		-	-	-	45 571
Autres éléments de capitaux propres	408 451	6 802	(60 233)	2 587	-	357 607
Primes d'émission de fusion, d'apport	402 935		(60 233)	-	-	342 702
Ecart de réévaluation	-		-	-	-	-
Réserve légale	4 558		-	-	-	4 558
Réserves indisponibles	-		-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-		-	-	-	-
Réserves réglementées	-		-	-	-	-
Autres réserves	-		-	-	-	-
Report à nouveau	-	6 802	-	-	-	6 802
Acompte sur dividendes	-		-	-	-	-
Subventions d'investissements	958		-	2 587	-	3 545
Provisions réglementées	81 444		-	1 549	-	82 993
Résultat de l'exercice	122 049		(122 049)	161 594	-	161 594
Total	657 515	6 802	(182 282)	165 730	-	647 765

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note Changement de méthode).

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		31.12.2021
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	81 262		12 563	-	(11 015)	82 810
Autres provisions réglementées	182		-	-	-	182
Total provisions réglementées	81 444		12 563	-	(11 015)	82 992
Garanties de fonctionnement	30 049		5 498	(1 724)	(2 245)	31 578
Garanties financières	-		-	-	-	-
Prestations à fournir	39 568		10 992	-	(4 351)	46 209
Engagements de retraite et assimilés	79 803	(6 802)	9 129	-	(8 500)	73 630
Contrats commerciaux et créances à long terme	-		-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	32 687		6 690	-	(2 189)	37 188
Litiges	1 330		90	-	(290)	1 130
Autres	49 112		21 495	(4 733)	(18 907)	46 967
Total provisions pour risques et charges	232 549	(6 802)	53 894	(6 457)	(36 482)	236 702
Résultat d'exploitation			53 811	6 457	36 482	
Résultat financier			83	-	-	
Résultat exceptionnel			12 563	-	11 015	
Total			66 457	6 457	47 497	

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note Changement de méthode).

Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

Engagements de retraite et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Taux d'actualisation	0,50%	1,00%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,50%	1,00%
Taux d'augmentation des salaires	1,12% - 5,00%	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	INSEE 2013-2015 / TGHF05

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(107 227)	(86 252)	(188)	(86 064)
Valeur de marché des actifs de couverture	233	(237)	(237)	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(106 994)	(86 015)	49	(86 064)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	37 260	22 445	205	22 240
Engagements provisionnés au bilan	(69 734)	(63 570)	254	(63 824)
Coût des services rendus	6 123	6 243	3	6 240
Coût financier	598	465	-	465
Amortissement des écarts actuariels	2 151	1 811	(57)	1 868
Evènements spéciaux	1 342	-	-	-
Charge	10 214	8 519	(54)	8 573
Rendement attendu des actifs de couverture	(1)	(1)	(1)	-
Prestations payées	(5 967)	(7 880)	-	(7 880)
Variation de provision - dotation (reprise)	4 246	638	(55)	693

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2021	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119 542	119 542	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	14 806	322	1 766	12 718
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	14 143	-	1 716	12 427
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	663	322	50	291
Dettes financières	134 348	119 864	1 766	12 718
Avances et acomptes reçus sur des encours	829 062	829 062	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 722	119 722	-	-
Dettes fiscales et sociales	146 646	146 646	-	-
Autres dettes d'exploitation	27 789	27 789	-	-
Dettes d'exploitation	1 123 219	1 123 219	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 602	5 602	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	1 263 169	1 248 685	1 766	12 718
Produits constatés d'avance	49 313	3 774	44 686	853
Total	1 312 482	1 252 459	46 452	13 571

3.11. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	561	663
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 727	103 334
Dettes fiscales et sociales	120 972	129 574
Dette sur immobilisations et comptes rattachés	2 412	3 182
Autres dettes	3 752	-
Total	227 424	236 753

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 49.313 K€ contre 46.248 K€ en 2020 sont composés principalement pour :

- 43.174 K€ contre 36.397 K€ en 2020, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

NEANT

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Première monte, produits et prestations associés	852 326	804 895
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	267 734	283 667
Ventes d'études	150 517	194 994
Autres	4 749	4 219
Total	1 275 326	1 287 775

	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>		
France	706 723	675 946
Export	568 603	611 829
Total	1 275 326	1 287 775

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 19.961 K€.

En 2021, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 15.774 K€.

4.3. RESULTAT FINANCIER

	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus et autres produits de participation	64 571	57 210
Intérêts et produits assimilés	626	289
Reprise de provision des titres de participation	3 693	8 720
Autres reprises de provisions financières	27	-
Différences positives de change	635	334
Produits financiers	69 552	66 553
Dépréciations des titres de participation	(6 645)	(10 544)
Autres dotations aux provisions financières	(70)	(83)
Intérêts et charges assimilés	(502)	(456)
Différences négatives de change	(450)	(343)
Charges financières	(7 667)	(11 426)
Résultat financier	61 885	55 127

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Variation des provisions réglementées	(5 717)	(1 549)
Produits sur opérations de gestion	3 308	3 708
Produits sur opérations en capital	347	639
Charges sur opérations de gestion	(51)	(533)
Charges sur opérations en capital	(393)	(2 874)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	(2 506)	(609)

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
Courant	151 065	-	151 065
Exceptionnel	(609)	-	(609)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	-	21 405	21 405
Participation	(10 267)	-	(10 267)
Total	140 189	21 405	161 594
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR pour 32.964 KE et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage....)

Le montant du déficit reportable est de 454 593 330 Euros.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Engagements sociaux	1 463	1 234
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	50 834	62 909
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	688	580
Autres engagements	112 534	122 247
Total	165 519	186 970

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	437	437
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	437	437

Sont inclus dans les « Autres Engagements », les engagements en matière d'achat d'énergie.

Engagements	France 2022 (M€)	France 2023 (M€)	Belgique 2022 (M€)	Belgique 2023 (M€)	UK 2022 (M€)	UK 2023 (M€)
SED	7,8	-				

Engagements hors bilan donnés

Garanties données dans le cadre d'acquisitions

Safran Electronics & Defense par l'intermédiaire de Safran est entré en négociations exclusives le 5 décembre 2021 pour l'acquisition de la société Orolia auprès de la société Eurazeo, des fondateurs et dirigeants. Safran Electronics & Defense a accordé aux actuels actionnaires d'Orolia une option de vente de leurs titres à un prix ferme. Cette option est exerçable par les actionnaires dans les 4 mois suivant sa mise en place.

5.1.1. Engagements de crédit-bail

	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Terrains				-
Constructions	53 227,0	2 182,0	26 184,0	27 043,0
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
Total	53 227,0	2 182,0	26 184,0	27 043,0

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Terrains						
Constructions	5 756	60 500	-	-	-	-
Installations techniques et outillages						
Autres immobilisations						
Total	5 756	60 500	-	-	-	-

5.1.2. Autres engagements commerciaux

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de programmes avec certains clients étatiques, la société peut devoir fournir des contreparties indirectes appelées « offset » qui se traduisent par des activités à réaliser par la société dans le pays du client.

Un offset est défini comme « direct » quand la société s'engage à réaliser des activités en lien avec le produit ou le programme objet du contrat, défini comme « semi-direct » quand elle s'engage à le faire pour d'autres clients, et défini comme « indirect » quand elle s'engage sur des activités touchant à d'autres produits.

Cela peut se traduire par des actions du type :

- Achats de biens dans le pays considéré
- Formation de personnel sur place
- Transfert de technologie (ex : licence gratuite)
- Transfert de moyens, d'investissements industriels

Un plan d'offset est élaboré, suivi et actualisé pendant toute la durée de l'obligation, il permet de mesurer l'engagement et le reste à réaliser avec les risques de pénalités associés. Plusieurs sociétés du Groupe ayant des obligations d'offset dans un même pays peuvent présenter un plan d'offset groupe permettant de mutualiser les engagements réalisés ou restant à réaliser, afin d'optimiser les coûts pour le Groupe et les sociétés impliquées.

Certains pays appliquent des pénalités si les engagements ne sont pas tenus. Dans ce cas, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur du % de pénalités sur les engagements restant à faire. D'autres pays n'appliquent pas de pénalités, mais le risque de ne pas réaliser les engagements promis, se traduit par une image dégradée auprès du client pour de futures offres commerciales.

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2021, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1.16 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2022 : 1 EUR = 1.16 USD
- 2023: le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2021 du groupe Safran
- 2024 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2021 du groupe Safran

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2021, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 17.418 K€

5.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2020	31.12.2021
Ingénieurs et cadres	3 342	3 430
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 368	2 347
Ouvriers	800	766
Effectif salarié	6 510	6 543
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	6 510	6 543

Les effectifs moyen inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels

5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

NEANT

5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2021 ressortent à 300 K€.

5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Acquisition de la société Orolia

Fin 2021, Safran Electronics & Defense était entré en négociations exclusives pour l'acquisition de la société Orolia auprès d'EURAZEO et des fondateurs et dirigeants et leur avait accordé une option de vente à un prix déterminé.

L'option a été exercée le 7 janvier 2022 et le contrat de cession des actions d'OROLIA a été signé le 11 janvier 2022. L'opération est soumise aux autorisations réglementaires usuelles.

Orolia est un des leaders mondiaux dans les solutions PNT (Positionnement / Navigation / Temps) qui renforcent la fiabilité, la performance et la sécurité d'opérations civiles, militaires et spatiales critiques, notamment dans des environnements GNSS (Système Global de Navigation par Satellites) sévères ou altérés.

Une fois la transaction finalisée, la société sera consolidée au sein du secteur Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems.

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE
Société par actions simplifiée au capital social de 45 570 621,90 euros
Siège social : 2, boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris
R.C.S Paris 480 107 911

ASSEMBLEE DES ASSOCIES
DU
24 MAI 2022
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à 10 heures, au siège social, 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris, la collectivité des associés de la Société s'est réunie en Assemblée, sur convocation qui leur a été faite par le Président de la Société.

Monsieur Martin Sion préside la séance de l'Assemblée, en sa qualité de Président.

Monsieur Pascal Longy est désigné en qualité de Secrétaire de l'Assemblée.

Il est constaté que les associés présents ou représentés, détiennent la totalité des 911 412 438 actions qui composent le capital social et ayant le droit de vote.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société Mazars, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Gaël Lamant, Monsieur Eric Meresse, Commissaire du Gouvernement, ainsi que Madame Karen Davy et Monsieur Romuald Périnelle, représentants du Comité Social et Economique, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président rappelle que les documents suivants ont été adressés aux associés avec leur convocation :

- l'ordre du jour,
- le rapport de gestion du Président et ses annexes,
- le projet de texte des résolutions,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président fait observer que l'information des associés a été assurée en conformité avec les dispositions légales et statutaires.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Président sur la gestion de la Société au cours de l'exercice 2021 ;*
- *Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2021 ;*
- *Approbation des comptes et du bilan de la Société arrêtés au 31 décembre 2021 et affectation des résultats de l'exercice ;*
- *Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;*
- *Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire ;*
- *Ratification de la décision du Président de transférer le siège social de la Société ;*
- *Pouvoirs à donner en vue des formalités de dépôt ou de publication prévues par la loi.*

Le Président déclare la séance ouverte et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021

L'Assemblée des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et sur les comptes sociaux du Président de l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice net de 161 593 501,13 euros.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation des résultats de l'exercice 2021 et fixation du dividende

L'Assemblée des associés **décide**, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice de 161 593 501,13 euros comme suit :

- versement d'un dividende de 0,17 euros par action représentant la somme de 154 940 114,46 euros,
- affectation de la somme de 6 653 386,67 euros au report à nouveau.

Le dividende à répartir sera mis en paiement le lendemain de la présente Assemblée.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts. Cette taxation forfaitaire au taux unique de 12,8 % est applicable de plein droit sauf option globale et expresse du contribuable pour le barème progressif. En cas d'option, le dividende est alors éligible à l'abattement de 40 % de l'article 158, 3-2° modifié du Code général des impôts.

L'Assemblée prend acte des dividendes suivants, distribués au titre des trois exercices précédents :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividende global distribué</u> ¹
2020	0,20 euro	182 282 487,60 euros ²
2019	0,10 euro	91 141 243,80 euros ²
2018	0,06 euro	37 288 442,64 euros ²

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME DÉCISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver ledit rapport indiquant qu'aucune convention ou qu'aucun engagement relevant de l'article précité n'a été conclu au cours de l'exercice 2021.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME DÉCISION

Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire

L'Assemblée des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire la société Mazars, 61 rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision collective des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'Assemblée des associés prend acte que, depuis la loi Sapin II (du 11 décembre 2016), la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant n'est requise que lorsque le Commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle (article L. 823-1, alinéa 2 du Code de Commerce).

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME DÉCISION

Ratification de la décision du Président de transférer le siège social de la Société

L'Assemblée des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide de ratifier la décision du Président prise en application de l'article 4 des statuts de transférer au 1^{er} janvier 2022 le siège social de la Société au 2, boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

¹ Nombre total d'actions de 911 412 438 actions rémunérées de 0,05€ de nominal chacune, depuis le 1^{er} janvier 2020

² Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200-A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts

SIXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les finalités légales et effectuer tous dépôts ou publications prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

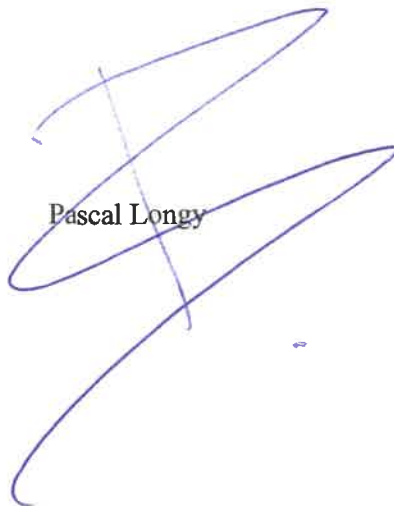
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau pour servir ce que de droit.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'S'.

Martin Sion

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' and 'L'.

Pascal Longy



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE

Société par actions simplifiée au capital de 45 570 621,90 €

Siège social : 2 Boulevard du Général Martial Valin 75015 PARIS

RCS Paris B 480 107 911

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée des associés de la société Safran Electronics & Defense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée des associés nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Electronics & Defense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.2 de l'annexe des comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode relatif aux règles d'évaluation des indemnités de fin de carrière comptabilisées, suivant la recommandation de l'ANC N°2013-02.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.13 « Contrats long terme », de l'annexe aux comptes annuels, certains contrats long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les responsables de projet sous le contrôle de la direction générale, selon les procédures du groupe. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses sous-tendant la détermination des données à terminaison et du pourcentage d'avancement.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

A Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Gaël Lamant



PLAQUETTE SOCIALE

2021

Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Defense

2 Boulevard du Général Martial Valin 75015 PARIS Cedex 15

Sommaire

A. ETATS FINANCIERS.....	3
B. ANNEXE	7
1. Faits marquants de l'exercice.....	8
2. Principes comptables.....	10
3. Notes sur le Bilan	21
4. Notes sur le Compte de Résultat.....	33
5. Autres éléments d'information.....	36

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2020	31.12.2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	1 275 326	1 287 775
Production stockée		(48 267)	16 489
Production immobilisée		6 783	8 119
Transfert de charges d'exploitation	4.2	15 844	19 961
Reprises sur amortissements et provisions		72 777	73 331
Autres produits		8 867	34 892
Produits d'exploitation (1)		1 331 330	1 440 567
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(596 946)	(649 705)
Achats stockés d'approvisionnement		(233 871)	(276 206)
Matières premières		(233 871)	(273 321)
Autres approvisionnements		-	(2 885)
Variation des stocks d'approvisionnements		(12 014)	6 360
Achats de sous-traitance		(119 831)	(127 606)
Achats non stockés de matières et fournitures		(55 970)	(60 431)
Services extérieurs		(175 260)	(191 822)
Impôts, taxes et versements assimilés		(35 307)	(29 301)
Charges de personnel		(531 954)	(519 165)
Salaires et traitements		(342 123)	(356 707)
Charges sociales		(189 831)	(162 458)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(120 972)	(133 264)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(44 630)	(44 545)
Sur actif circulant: dépréciations		(27 585)	(34 908)
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(48 757)	(53 811)
Autres charges		(7 693)	(13 194)
Charges d'exploitation (2)		(1 292 872)	(1 344 629)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		38 458	95 938
Produits financiers		69 552	66 553
Charges financières		(7 667)	(11 426)
Résultat financier	4.3	61 885	55 127
Résultat courant (avant impôts)		100 343	151 065
Produits exceptionnels		12 022	15 373
Charges exceptionnelles		(14 528)	(15 982)
Résultat exceptionnel	4.4	(2 506)	(609)
Participation des salariés		(7 736)	(10 267)
Impôts sur les bénéfices	4.5	31 948	21 405
Total des produits		1 412 904	1 522 493
Total des charges		(1 290 855)	(1 360 899)
Bénéfice / (Perte) net(te)		122 049	161 594

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF	<i>Note</i>	31.12.2020	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	19 958	76 705	56 023	20 682
Fonds commercial		7 472	7 472	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles		12 486	69 233	56 023	13 210
Immobilisations corporelles	3.1	246 991	773 224	536 568	236 656
Immobilisations financières	3.1	204 030	287 566	51 158	236 408
Titres de participations		196 349	270 557	51 148	219 409
Autres immobilisations financières		7 681	17 009	10	16 999
Total Actif immobilisé		470 979	1 137 495	643 749	493 746
Stocks et en-cours	3.2	401 982	482 014	58 504	423 510
Avances et acomptes versés	3.3	14 714	14 869	-	14 869
Créances clients et comptes rattachés	3.3	870 558	1 006 833	19 115	987 718
Autres créances	3.3	276 886	273 072	379	272 693
Valeurs de placement	3.4	-	-	-	-
Disponibilités	3.4	796	250	-	250
Charges constatées d'avance	3.6	4 955	4 163	-	4 163
Total Actif circulant		1 569 891	1 781 201	77 998	1 703 203
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
Total actif		2 040 870	2 918 696	721 747	2 196 949

Comptes annuels 2021

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

PASSIF	<i>Note</i>	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	45 571	45 571
Autres éléments de capitaux propres	3.8	408 451	357 607
Provisions réglementées	3.8	81 444	82 993
Résultat de l'exercice	3.8	122 049	161 594
Capitaux propres		657 515	647 765
Avances et dettes conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	3.9	232 549	236 702
Emprunts obligataire	3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	59 202	134 348
Avances et acomptes reçus	3.10	764 263	829 062
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	114 263	125 324
Autres dettes	3.10	166 830	174 435
Produits constatés d'avance	3.12	46 248	49 313
Dettes financières, d'exploitation et diverses		1 383 355	1 549 184
Ecarts de conversion - Passif	3.13	-	-
Total passif		2 040 870	2 196 949

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Safran Electronics & Défense est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Electronics & Defense sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 196 949 Keuros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 161 594 Keuros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Impacts de la pandémie Covid-19

Au cours de l'année 2021, les pays sont confrontés à des situations sanitaires très différentes ainsi qu'à un rythme de déploiement hétérogène de la vaccination avec des impacts sur les conditions du trafic aérien, sous-jacent de l'activité de la Société.

Toutefois, les dernières tendances du trafic aérien confortent l'amélioration attendue. La Société gère cette reprise de l'activité au mieux que ce soit en termes de contrôle des coûts, de chaîne d'approvisionnement et de stocks, ce qui lui permettra de sortir renforcée de cette crise.

Même si la Société constate un renforcement de la reprise mois après mois depuis le début du second semestre 2021, des plans d'économies ont été mis en place pour poursuivre les efforts initiés en 2020 :

- Poursuite de l'activité partielle ;
- Optimisation des schémas industriels ;
- Contrôle rigoureux des coûts opérationnels et des CAPEX ;
- Maîtrise des engagements d'investissement.

1.a. CONTINUE D'EXPLOITATION ET LIQUIDITES

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.b. PLAN D'ADAPTATION

L'objectif sur l'année 2021 était de maintenir un contrôle strict des coûts dans le cadre d'une reprise de l'activité progressive.

Suite à l'accord sur la Transformation d'Activité signé en juillet 2020, la Société a continué à adapter ses effectifs tout en préservant l'emploi et les compétences.

Dans un contexte encore incertain, le recours à l'activité partielle a perduré mais dans une moindre mesure pour accompagner la reprise.

L'indemnisation publique au titre des différents dispositifs d'activité partielle en France a été comptabilisée en diminution des charges de personnel.

La Direction du groupe Safran a signé le 21 Octobre 2021 avec les organisations syndicales représentatives un accord destiné à définir les modalités de la sortie de la crise liée à la Covid-19.

Cet accord prévoit entre autres le versement d'un supplément de participation sur l'année 2022 au titre de l'exercice 2021, des négociations annuelles obligatoires en 2022 et une diminution continue de l'activité partielle longue durée.

1.c. PRESENTATION DES IMPACTS COVID-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

1.d. AUTRES ACTIFS

Evaluation des stocks et encours

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

Créances Clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) ont été provisionnés au cas par cas.

1.e. ACQUISITION TITRES SENSOROR

En Aout 2021, Safran Electronics & Defense a signé un accord pour le rachat des titres de Sensoror AG (Holding Suisse détenant Sensoror Norvège et Sensoror US), société connue pour ses gyromètres et ses centrales inertiels à MEMS (Micro Electro Mechanical Systems). Les titres ont été comptabilisés au bilan pour un montant de 22 485 269 euros dont 2 247 964 euros restent à verser (995 383 euros payables en l'absence de claim 18 mois après la date de clôture de la transaction fixée au 30 septembre, 1 082 609 euros payable en mars 2022 en fonction d'objectifs de résultats et 169 972 euros d'ajustement de prix payable en janvier 2022).

Safran a prêté pour le compte de Safran Electronics & Defense un montant de 7 400 000 euros à Sensoror Norvège et repris le prêt de Sensoror AG Suisse vis-à-vis des anciens actionnaires pour 3 585 337 euros.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2021 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2021).

Les recommandations et observations de l'ANC (dont les mises à jour de l'année 2021) relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1.2. Changement de méthode comptable

Modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite.

Mise en œuvre :

La Société a pris note de la modification de la recommandation 2013-02 et a examiné son champ d'application au titre de la répartition du coût des services associés à un régime de prestations définies.

La Société a identifié que les indemnités de fin de carrière qu'elle provisionne étaient les principaux avantages long terme concernés.

La Société a choisi comme le permet la nouvelle recommandation de l'ANC, d'adopter la méthode qui est conforme à celle introduite par l'IFRS IC.

Jusqu'alors, la dette était étalée de manière linéaire entre la date d'embauche du salarié et la date de départ à la retraite.

Dorénavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.

Première application :

Etant appliquée au titre de l'exercice en cours à la date de publication de la recommandation, ce changement de méthode est traité comme un changement de réglementation.

L'impact de ce changement est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 au poste report à nouveau.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'étant pas déductible fiscalement, l'impact du changement n'a pas d'effet impôt dans les comptes sociaux.

L'application de la modification de la recommandation de l'ANC a pour effet :

- Une augmentation des capitaux propres de 6 802 K€
- Corrélativement une diminution de la provision pour avantages au personnel de 6 802 K€

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,

- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues pour un montant de 16 793 KE sur 2021.

Les fonds commerciaux acquis ou apportés ont soit une VNC à 0 soit une VNC égale à la valeur brute.

Les fonds commerciaux ne font plus l'objet d'amortissement depuis l'application des nouvelles règles d'amortissement des fonds commerciaux pour les exercices ouverts depuis le 01/01/2016.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société peut être amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (Règle SAFRAN).

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

Constructions	10 - 40 ans
Installations techniques	5 - 10 ans
Matériels, outillages et autres	3 - 10 ans

Un amortissement dérogatoire est constaté au passif lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte est admis fiscalement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire. A compter du 1er janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédant l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées au bilan à leur prix d'acquisition y compris les honoraires et droits de mutation rattachés.

Suite à la loi de finance 2007 introduisant le traitement fiscal permettant l'activation des frais d'acquisition des titres de participation, la Société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Une dépréciation des titres de participation doit être comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée soit :

- en fonction de la quote-part de situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants
- en fonction de la valeur intrinsèque des fonds propres, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus (valeur d'entreprise), diminuée, le cas échéant, de l'endettement.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.5.1. Valeurs brutes

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.6. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Pour les créances et dettes en devises, se reporter au paragraphe 2.12.

2.7. DISPONIBILITES

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existantes à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier.

2.8. AUTRES CREANCES / AUTRES DETTES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la Société Safran.

Le poste «Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- provisions pour prestations à fournir (voir note ci-dessous),
- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
- autres.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

2.10.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.13. Contrats Long Terme.

2.10.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

2.10.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

L'estimation des provisions relatives aux engagements contractuels de la société sur les délais et les spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements de la société dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements de spécifications intervenus au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.

2.10.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise sont provisionnés.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 05 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, le cas échéant) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.10.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.11. AUTRES FONDS PROPRES : AVANCES REMBOURSABLES

La société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Autres emprunts et dettes financières ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés. En cas d'abandon par l'organisme prêteur de sa créance sur la Société, un produit est constaté à due concurrence.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.12. OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard »), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en Euros au cours couvert et la couverture naturelle est revalorisée au cours moyen mensuel.

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen mensuel pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, par contrepartie compte courant garanti de change.
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

- Les différences de change sont comptabilisées en résultat financier pour les devises couvertes et en résultat d'exploitation pour les devises non couvertes

2.13. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est-à-dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des produits :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en-cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

Méthode à l'avancement des coûts :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats, ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.10.2 sont remplies.

2.15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.16. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

La participation, au titre de 2021 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005 modifié tous les ans par un avenant dont le dernier en date du 22 Décembre 2020.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 23/07/2020 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2020, 2021 et 2022.

2.17. IMPOTS SUR LES BENEFICES ET INTEGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1er janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue avec Safran prévoit que SAFRAN Electronics & Defense calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à Safran, société tête du groupe.

2.18. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris. A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN**3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES****Valeur brutes**

	31.12.2020	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	58 131	818	6 161	(2 997)	62 113
Fonds de commerce et droit au bail	7 472	-	-	-	7 472
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	9 920	467	(3 267)	-	7 120
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	75 523	1 285	2 894	(2 997)	76 705
Terrains	10 757	-	10	-	10 767
Constructions	187 351	4 655	2 810	(1 146)	193 670
Installations, matériel, outillages	480 137	7 675	14 883	(5 619)	497 076
Autres immobilisations corporelles	48 045	1 902	1 470	(8 447)	42 970
Immobilisations corporelles en cours	31 608	19 211	(22 067)	(11)	28 741
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	757 898	33 443	(2 894)	(15 223)	773 224
Participations financières	245 672	24 885	-	-	270 557
Créances rattachées à des participations	4 392	11 063	-	-	15 455
Autres titres immobilisés	49	-	-	-	49
Prêts	997	-	-	(997)	-
Autres immobilisations financières	2 253	-	-	(748)	1 505
Immobilisations financières	253 363	35 948	-	(1 745)	287 566

Amortissements

	31.12.2020	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	50 977	3 137	-	-	(2 997)	51 117
Fonds de commerce et droit au bail	846	-	-	-	-	846
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	51 823	3 137	-	-	(2 997)	51 963
Terrains	4 031	193	-	-	-	4 224
Constructions	95 223	10 512	-	-	(879)	104 856
Installations, matériel, outillages	361 504	28 630	-	-	(3 091)	387 043
Autres immobilisations corporelles	45 324	2 073	-	-	(9 081)	38 316
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	506 082	41 408	-	-	(13 051)	534 439

Dépréciations

	31.12.2020	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	3 742	-	-	448	(130)	4 060
Dépréciations immobilisations corporelles	4 825	-	-	(448)	(2 248)	2 129
Dépréciations immobilisations financières	49 333	10 545	-	-	(8 720)	51 158
Autres dépréciations	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	57 900	10 545	-	-	(11 098)	57 347

Les dotations aux dépréciations financières au 31/12/2021 concernent les titres des sociétés, Safran Electronics & Defense Actuation pour 9 645 KE et Safran Electronics & Defense South Africa Pty pour 900 KE.

Les reprises concernent la société Safran Electronics & Defense Canada Inc pour 1 990 KE, Safran Colibrys SA pour 5 680 KE, Robonic pour 650 KE et la société AES (Aerospace Embedded Solutions GmbH) pour 400KE.

Comptes annuels 2021

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

Tableau des filiales et participations

	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
(en milliers d'euros)											
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
- Safran Electronics & Defense Services Mexico SA de CV	Mexique	2,2	315,9	100,0	2,3	2,3	-	-	3 924,2	122,5	-
- Safran Electronics & Defense Avionics Mexico SA de CV	Mexique	42,1	(43,8)	100,0	37,3	10,0			-	-0,3	
- Safran Electronics & Defense Canada Inc	Canada	10 067,9	(2 387,8)	100,0	9 919,4	7 600,0	-	-	13 068,1	1 538,5	-
- Safran Electronics & Defense Services Asia Pte LTD	Singapour	10 828,6	996,8	60,0	5 063,0	5 063,0	-	-	12 444,5	-2 843,7	-
- Safran Electronics & Defense Germany GMBH	Allemagne	5 129,0	3 901,0	100,0	8 355,3	8 355,3	-	-	7 161,0	-1 672,0	-
- Safran Colibrys SA	Suisse	9 189,0	3 135,0	100,0	26 159,3	12 410,0	3 200,0	-	14 541,2	1 917,9	-
- Vectronix AG Suisse	Suisse	3 679,1	100 188,8	100,0	34 885,2	34 885,2	-	-	135 620,0	12 672,3	12 864,7
- LYNRED (SIREN: 334835709; Palaiseau)	France	6 000,0	175 828,0	50,0	26 439,2	26 439,2	-	-	231 988,0	25 893,0	9 000,0
- Safran Réosc (SIREN: 492019419; St Pierre du Perray)	France	2 501,0	2 195,0	100,0	2 501,0	2 501,0	-	-	39 955,5	3 324,8	6 077,4
- Safran Electronics & Defense Morocco	Maroc	5 327,0	3 441,9	100,0	5 174,2	5 174,2	-	-	30 045,3	1 705,7	-
- Sagem Defesa e Aeronautica Ltda	Brésil	3 179,9	136,7	100,0	14 227,9	3 250,0	-	-	318,1	-2,6	-
- Sagem USA Inc	USA	32 144,1	22 057,1	100,0	29 179,4	29 179,4	-	-	-	3 939,7	
- Safran Electronics & Defense Australasia Pty Ltd	Australie	1 004,8	NC	100,0	1 033,3	1 033,3	-	-	NC	NC	-
- Robonic	Finlande	1 590,0	1 233,0	100,0	2 049,6	2 049,6	-	-	6 171,0	1 820,0	400,0
- Safran Electronics & Defense Services India Private Ltd	Inde	138,2	646,3	100,0	151,4	151,4	-	-	1 395,2	108,2	-
- Safran Electronics & Defense KOREA	Corée	370,9	(150,4)	100,0	400,0	220,0			596,4	-0,8	-
- Safran Electronics & Defense SAUDI ARABIA	A. Saoudite	117,6	66,3	100,0	108,9	108,9			253,8	67,9	
- Safran Electronics & Defense Actuation	France	8 225,0	(2 335,0)	100,0	20 589,4	5 875,0			34 638,0	-5 922,0	
- Safran Data Systems Investments	France	3 200,0	33 480,0	100,0	21 924,3	21 924,3			-	16 132,0	13 533,8
- Safran Electronics & Defense South-Africa Pty	Af. du Sud	830,2	125,9	100,0	3 600,0	-			2 892,9	-55,9	
- Safran Electronics & Defense cockpit Solutions	France	6 000,0	32 453,0	100,0	28 182,3	28 182,3			94 042,0	8 488,0	15 093,6
- Sensoror	Norvège	NC	NC	100,0	22 485,3	22 485,3	10 985,0		NC	NC	

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

(en milliers d'euros)	PAYS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
					Brut	Net					
Participation (10 % à 50 % du capital détenu)											
- RS Alliance	Russie	1 721,3	NC	49,0	1 800,0	-	-	-	NC	NC	
- OEM Défense Services (SIREN: 508754967; Elancourt)	France	NC	NC	20,0	20,0	20,0	-	-	NC	NC	180,0
- AES	Allemagne	50,0	4 041,9	50,0	5 750,0	1 970,0	-	-	22 471,7	958,5	-
- Optrolead SAS (SIREN: 752972455; Boulogne-Billancourt)	France	1 000,0	NC	50,0	500,0	500,0	-	-	NC	NC	-
- EOS SCRL		Illimité	NC	-	2,0	2,0	-	-	NC	NC	-
- Sagembat Défense LLC	Emirats	NC	NC	49,0	14,7	14,7	-	-	NC	NC	-
- TNS Mars (SIREN: 501657985; Versailles)	France	15,0	NC	25,0	2,2	2,2	750,0	-	NC	NC	59,8

0

3.2. STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31.12.2020			31.12.2021		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	103 707	24 836	78 871	111 068	21 671	89 397
Produits finis	202 029	21 110	180 919	207 490	19 690	187 800
En-cours de production	153 428	11 236	142 192	163 456	17 143	146 313
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	459 164	57 182	401 982	482 014	58 504	423 510

3.3. CREANCES

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2021	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	14 869	14 869	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 006 833	360 693	646 140	-
Créances fiscales et sociales	110 937	110 937	-	-
Autres créances d'exploitation	-	-	-	-
Créances d'exploitation	1 132 639	486 499	646 140	-
Créances diverses	162 135	63 159	98 976	-
Charges constatées d'avance	4 163	4 163	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	166 298	67 322	98 976	-
Dépréciations	(19 494)	(19 494)	-	-
Total	1 279 443	534 327	745 116	-

3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2021
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	796	250
Valeur mobilières de placement et disponibilités	796	250

3.5. PRODUITS A RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	637 562	691 073
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	3 354	3 794
Total	640 916	694 867

Les factures à établir liées aux Contrats Long Terme s'élèvent à 646 Meuros contre 626 Meuros au 31 décembre 2020.

3.6. CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance sont en partie constituées de charges de prestations informatiques, assurance d'achats en transit et de loyers comptabilisés par avance.

3.7. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

NEANT

3.8. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	911 412 438	-		0,05
Actions de préférence				

Comptes annuels 2021

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Electronics & Defense

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Capital social	45 571		-	-	-	45 571
Autres éléments de capitaux propres	408 451	6 802	(60 233)	2 587	-	357 607
Primes d'émission de fusion, d'apport	402 935		(60 233)	-	-	342 702
Ecart de réévaluation	-		-	-	-	-
Réserve légale	4 558		-	-	-	4 558
Réserves indisponibles	-		-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-		-	-	-	-
Réserves réglementées	-		-	-	-	-
Autres réserves	-		-	-	-	-
Report à nouveau	-	6 802	-	-	-	6 802
Acompte sur dividendes	-		-	-	-	-
Subventions d'investissements	958		-	2 587	-	3 545
Provisions réglementées	81 444		-	1 549	-	82 993
Résultat de l'exercice	122 049		(122 049)	161 594	-	161 594
Total	657 515	6 802	(182 282)	165 730	-	647 765

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note Changement de méthode).

3.9. PROVISIONS REGLEMENTEES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		31.12.2021
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	81 262		12 563	-	(11 015)	82 810
Autres provisions réglementées	182		-	-	-	182
Total provisions réglementées	81 444		12 563	-	(11 015)	82 992
Garanties de fonctionnement	30 049		5 498	(1 724)	(2 245)	31 578
Garanties financières	-		-	-	-	-
Prestations à fournir	39 568		10 992	-	(4 351)	46 209
Engagements de retraite et assimilés	79 803	(6 802)	9 129	-	(8 500)	73 630
Contrats commerciaux et créances à long terme	-		-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	32 687		6 690	-	(2 189)	37 188
Litiges	1 330		90	-	(290)	1 130
Autres	49 112		21 495	(4 733)	(18 907)	46 967
Total provisions pour risques et charges	232 549	(6 802)	53 894	(6 457)	(36 482)	236 702
Résultat d'exploitation			53 811	6 457	36 482	
Résultat financier			83	-	-	
Résultat exceptionnel			12 563	-	11 015	
Total			66 457	6 457	47 497	

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note Changement de méthode).

Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

Engagements de retraite et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Taux d'actualisation	0,50%	1,00%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,50%	1,00%
Taux d'augmentation des salaires	1,12% - 5,00%	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015 / TGHF05	INSEE 2013-2015 / TGHF05

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(107 227)	(86 252)	(188)	(86 064)
Valeur de marché des actifs de couverture	233	(237)	(237)	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(106 994)	(86 015)	49	(86 064)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	37 260	22 445	205	22 240
Engagements provisionnés au bilan	(69 734)	(63 570)	254	(63 824)
Coût des services rendus	6 123	6 243	3	6 240
Coût financier	598	465	-	465
Amortissement des écarts actuariels	2 151	1 811	(57)	1 868
Evénements spéciaux	1 342	-	-	-
Charge	10 214	8 519	(54)	8 573
Rendement attendu des actifs de couverture	(1)	(1)	(1)	-
Prestations payées	(5 967)	(7 880)	-	(7 880)
Variation de provision - dotation (reprise)	4 246	638	(55)	693

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. DETTES FINANCIERES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2021	A 1 an ou plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119 542	119 542	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	14 806	322	1 766	12 718
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	14 143	-	1 716	12 427
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	663	322	50	291
Dettes financières	134 348	119 864	1 766	12 718
Avances et acomptes reçus sur des encours	829 062	829 062	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 722	119 722	-	-
Dettes fiscales et sociales	146 646	146 646	-	-
Autres dettes d'exploitation	27 789	27 789	-	-
Dettes d'exploitation	1 123 219	1 123 219	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 602	5 602	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	1 263 169	1 248 685	1 766	12 718
Produits constatés d'avance	49 313	3 774	44 686	853
Total	1 312 482	1 252 459	46 452	13 571

3.11. CHARGES A PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	561	663
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 727	103 334
Dettes fiscales et sociales	120 972	129 574
Dette sur immobilisations et comptes rattachés	2 412	3 182
Autres dettes	3 752	-
Total	227 424	236 753

3.12. PRODUITS CONSTATES D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 49.313 K€ contre 46.248 K€ en 2020 sont composés principalement pour :

- 43.174 K€ contre 36.397 K€ en 2020, de la comptabilisation du Chiffre d'affaires en application de la méthode de comptabilisation à l'avancement sur les contrats pluriannuels.

3.13. ECARTS DE CONVERSION PASSIF

NEANT

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Première monte, produits et prestations associés	852 326	804 895
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	267 734	283 667
Ventes d'études	150 517	194 994
Autres	4 749	4 219
Total	1 275 326	1 287 775

	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>		
France	706 723	675 946
Export	568 603	611 829
Total	1 275 326	1 287 775

4.2. TRANSFERT DE CHARGES

Les transferts de charge de l'exercice sont de 19.961 K€.

En 2021, le poste transfert de charges d'exploitation comprend notamment la refacturation de frais divers auprès des sociétés du Groupe pour 15.774 K€.

4.3. RESULTAT FINANCIER

	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dividendes reçus et autres produits de participation	64 571	57 210
Intérêts et produits assimilés	626	289
Reprise de provision des titres de participation	3 693	8 720
Autres reprises de provisions financières	27	-
Différences positives de change	635	334
Produits financiers	69 552	66 553
Dépréciations des titres de participation	(6 645)	(10 544)
Autres dotations aux provisions financières	(70)	(83)
Intérêts et charges assimilés	(502)	(456)
Différences négatives de change	(450)	(343)
Charges financières	(7 667)	(11 426)
Résultat financier	61 885	55 127

4.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Variation des provisions réglementées	(5 717)	(1 549)
Produits sur opérations de gestion	3 308	3 708
Produits sur opérations en capital	347	639
Charges sur opérations de gestion	(51)	(533)
Charges sur opérations en capital	(393)	(2 874)
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	(2 506)	(609)

4.5. IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Crédit Impôts	Résultat net
Courant	151 065	-	151 065
Exceptionnel	(609)	-	(609)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	-	21 405	21 405
Participation	(10 267)	-	(10 267)
Total	140 189	21 405	161 594
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent principalement le CIR pour 32.964 KE et autres divers (crédit impôt famille, apprentissage....)

Le montant du déficit reportable est de 454 593 330 Euros.

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS EVENTUEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Engagements sociaux	1 463	1 234
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	50 834	62 909
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecarts actuariels	688	580
Autres engagements	112 534	122 247
Total	165 519	186 970

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	-	-
Garanties de bonne fin	437	437
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	437	437

Sont inclus dans les « Autres Engagements », les engagements en matière d'achat d'énergie.

Engagements	France 2022 (M€)	France 2023 (M€)	Belgique 2022 (M€)	Belgique 2023 (M€)	UK 2022 (M€)	UK 2023 (M€)
SED	7,8	-				

Engagements hors bilan donnés

Garanties données dans le cadre d'acquisitions

Safran Electronics & Defense par l'intermédiaire de Safran est entré en négociations exclusives le 5 décembre 2021 pour l'acquisition de la société Orolia auprès de la société Eurazeo, des fondateurs et dirigeants. Safran Electronics & Defense a accordé aux actuels actionnaires d'Orolia une option de vente de leurs titres à un prix ferme. Cette option est exerçable par les actionnaires dans les 4 mois suivant sa mise en place.

5.1.1. Engagements de crédit-bail

	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Terrains				-
Constructions	53 227,0	2 182,0	26 184,0	27 043,0
Installations techniques et outillages				-
Autres immobilisations				-
Total	53 227,0	2 182,0	26 184,0	27 043,0

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel (selon le contrat)
	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Terrains						
Constructions	5 756	60 500	-	-	-	-
Installations techniques et outillages						
Autres immobilisations						
Total	5 756	60 500	-	-	-	-

5.1.2. Autres engagements commerciaux

Dans le cadre de la négociation de contrats ou de programmes avec certains clients étatiques, la société peut devoir fournir des contreparties indirectes appelées « offset » qui se traduisent par des activités à réaliser par la société dans le pays du client.

Un offset est défini comme « direct » quand la société s'engage à réaliser des activités en lien avec le produit ou le programme objet du contrat, défini comme « semi-direct » quand elle s'engage à le faire pour d'autres clients, et défini comme « indirect » quand elle s'engage sur des activités touchant à d'autres produits.

Cela peut se traduire par des actions du type :

- Achats de biens dans le pays considéré
- Formation de personnel sur place
- Transfert de technologie (ex : licence gratuite)
- Transfert de moyens, d'investissements industriels

Un plan d'offset est élaboré, suivi et actualisé pendant toute la durée de l'obligation, il permet de mesurer l'engagement et le reste à réaliser avec les risques de pénalités associés. Plusieurs sociétés du Groupe ayant des obligations d'offset dans un même pays peuvent présenter un plan d'offset groupe permettant de mutualiser les engagements réalisés ou restant à réaliser, afin d'optimiser les coûts pour le Groupe et les sociétés impliquées.

Certains pays appliquent des pénalités si les engagements ne sont pas tenus. Dans ce cas, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur du % de pénalités sur les engagements restant à faire. D'autres pays n'appliquent pas de pénalités, mais le risque de ne pas réaliser les engagements promis, se traduit par une image dégradée auprès du client pour de futures offres commerciales.

5.1.3. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2021, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1.16 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après:

EUR/USD

- 2022 : 1 EUR = 1.16 USD
- 2023: le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2021 du groupe Safran
- 2024 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2021 du groupe Safran

5.1.4. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2021, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 17.418 K€

5.2. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2020	31.12.2021
Ingénieurs et cadres	3 342	3 430
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	2 368	2 347
Ouvriers	800	766
Effectif salarié	6 510	6 543
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	6 510	6 543

Les effectifs moyen inclus les CDI, CDD, les apprentis et les contrats de professionnels

5.3. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIEES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

NEANT

5.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2021 ressortent à 300 K€.

5.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Acquisition de la société Orolia

Fin 2021, Safran Electronics & Defense était entré en négociations exclusives pour l'acquisition de la société Orolia auprès d'EURAZEO et des fondateurs et dirigeants et leur avait accordé une option de vente à un prix déterminé.

L'option a été exercée le 7 janvier 2022 et le contrat de cession des actions d'OROLIA a été signé le 11 janvier 2022. L'opération est soumise aux autorisations réglementaires usuelles.

Orolia est un des leaders mondiaux dans les solutions PNT (Positionnement / Navigation / Temps) qui renforcent la fiabilité, la performance et la sécurité d'opérations civiles, militaires et spatiales critiques, notamment dans des environnements GNSS (Système Global de Navigation par Satellites) sévères ou altérés.

Une fois la transaction finalisée, la société sera consolidée au sein du secteur Equipements aéronautiques, Défense et Aerosystems.